

# Comprendre et lutter contre la violence à l'égard des femmes

## Le fémicide

**Les actes de violence à l'égard des femmes sont de nature très diverse, pouvant aller du harcèlement verbal et d'autres formes de maltraitance psychologique, aux violences physiques ou sexuelles quotidiennes. Au bout de cette spirale de violence, on trouve la forme la plus extrême : le fémicide, c'est-à-dire le meurtre d'une femme (1,2).**

Bien que notre compréhension du fémicide soit limitée, nous savons qu'une grande proportion de fémicides sont commis sur des femmes qui vivent dans des relations violentes, et par un partenaire actuel ou ancien (**Encadré 1**) (3).

### ENCADRÉ 1. DÉFINITIONS DU FÉMICIDE

La définition généralement admise du fémicide est l'homicide volontaire d'une femme, mais il existe des définitions plus larges qui incluent tout meurtre de filles ou de femmes au simple motif qu'elles sont des femmes.

La présente fiche d'information se concentre sur la définition plus restreinte qui est celle couramment utilisée dans les politiques, les lois et la recherche : l'homicide volontaire de femmes.

Le fémicide est généralement commis par des hommes, mais il arrive parfois que des membres féminins de la famille soient impliqués. Le fémicide se distingue des homicides masculins par des particularités propres. Par exemple, la plupart des cas de fémicide sont commis par des partenaires ou des ex-partenaires, et sous-entendent des violences continuelles à la maison, des menaces ou des actes d'intimidation, des violences sexuelles ou des situations où les femmes ont moins de pouvoir ou moins de ressources que leur partenaire.

Recueillir des données correctes sur le fémicide représente un défi de taille, notamment parce que dans la plupart des pays, les systèmes de collecte de données médicales ou policières qui recensent les cas d'homicide ne recueillent souvent pas les informations nécessaires ou ne mentionnent pas la relation victime-agresseur ni les mobiles de l'homicide, et encore moins d'éventuelles raisons sexistes au meurtre (4–6). Pourtant, des données sur la nature et la prévalence du fémicide s'accumulent partout dans le monde, comme en témoignent les conclusions de la littérature présentées ci-après.

## Types et prévalence du fémicide

### Fémicide intime

Le fémicide commis par un époux ou par un petit ami, actuel ou ancien, est connu sous le nom de fémicide intime ou homicide d'un partenaire intime féminin. Les résultats préliminaires d'une étude poursuivie par l'OMS et la London School of Hygiene and Tropical Medicine montrent que plus de 35 % de tous les meurtres de femmes dans le monde seraient commis par un partenaire intime (7). Par comparaison, la même étude estime qu'environ 5 % seulement de tous les meurtres d'hommes sont commis par une partenaire intime. Parmi tous les homicides d'hommes et de femmes, environ 15 % seraient commis par un partenaire intime (7). Ces chiffres sont conservateurs étant donné le manque cruel de données, particulièrement marqué dans les pays non industrialisés.

Outre la proportion de femmes et d'hommes tués par leur partenaire, les faits montrent également que les femmes qui tuent leur partenaire intime masculin agissent souvent par autodéfense, après avoir subi des actes continuels de violence et d'intimidation (8). Ce constat correspond aux conclusions des statistiques nationales au Canada, selon lesquelles les femmes ont davantage tendance à assassiner leur partenaire pendant qu'elles sont en couple alors que les hommes ont davantage tendance à tuer un ex-conjoint (9), de même que les femmes ont davantage tendance à tuer leur partenaire à la suite de querelles ou de disputes graves alors que les hommes ont davantage tendance à tuer leur partenaire pour des raisons motivées par la jalousie (10).

Un des groupes de femmes qui courent un risque accru de fémicide commis par un partenaire intime est celui des femmes enceintes, comme le montrent les rapports de médecins légistes et les dossiers de police examinés dans 11 villes des États-Unis (11) (pour plus de détails, se reporter à la fiche d'information *Intimate partner violence during pregnancy* de l'OMS [http://www.who.int/reproductivehealth/publications/violence/rhr\\_11\\_35/en/](http://www.who.int/reproductivehealth/publications/violence/rhr_11_35/en/)).

Le fémicide entre partenaires intimes est non seulement la conséquence la plus extrême de la violence exercée par un partenaire intime, mais aussi un acte qui a des répercussions importantes et prolongées sur l'entourage des femmes. Par exemple, les enfants survivants d'un couple de partenaires intimes connaissent des effets à long terme : ils ont perdu un de leurs parents, la victime du meurtre, l'autre parent a été envoyé en prison, et ils doivent souvent quitter leur maison familiale et s'adapter à un nouvel environnement où ils sont parfois montrés du doigt comme étant « l'enfant d'un meurtrier » (12). Une étude récente au Royaume-Uni a par ailleurs souligné le fait que le partenaire est rarement la seule victime dans les cas de fémicide entre partenaires intimes. D'autres personnes qui peuvent également être tuées comprennent les enfants du couple ; les passants sans aucun lien avec l'affaire ; les personnes perçues par l'agresseur comme étant des alliés des victimes, comme les avocats, les parents, les voisins ou les amis ; et le nouveau partenaire de la victime (13).

### Crimes commis au nom de « l'honneur »

Les crimes liés à « l'honneur » impliquent une fille ou une femme qui est assassinée par un membre masculin ou féminin de sa famille parce qu'elle a ou est censée avoir commis une transgression sexuelle ou comportementale, notamment un adultère, des relations sexuelles ou une grossesse hors mariage – ou même parce qu'elle a été violée (14). Les meurtriers considèrent souvent ce fémicide comme un moyen de protéger la réputation de la famille, de suivre la tradition, ou de se soumettre à des exigences religieuses mal interprétées.

Les crimes dits « d'honneur » peuvent également servir à couvrir des cas d'inceste (15), et certains rapports mentionnent le cas de personnes invoquant la « défense de l'honneur » comme moyen de recevoir une approbation communautaire et juridique pour un crime sans rapport avec « l'honneur » (5).

On estime à 5000 le nombre de meurtres commis au nom de « l'honneur » chaque année dans le monde, mais il est probablement sous-estimé (16). Ces crimes ont lieu principalement dans certaines régions du Moyen-Orient et d'Asie du Sud, mais aussi parmi certaines communautés de migrants, par exemple en Australie, en Europe, et en Amérique du Nord. D'après les études, les crimes « d'honneur » sont commis à l'aide d'armes à feu, de haches et d'outils tranchants ; par étranglement, coups de couteau, ou brûlures ; et en forçant une femme à prendre du poison, ou en la jetant par la fenêtre (6,14).

Les meurtres de femmes pour « sauver l'honneur de la famille » sont parmi les conséquences les plus tragiques et illustrent de façon la plus criante la discrimination profondément ancrée et admise dans certaines cultures, à l'encontre des femmes et des filles. Ils sont souvent commis en toute impunité du fait de l'acceptation largement répandue de cette pratique, et des statuts juridiques et judiciaires qui protègent le meurtrier (5,17). Dans certains cas, le meurtrier peut être encouragé, voire même motivé par les désirs d'autres membres de la famille, y compris des femmes (14).

Au Royaume-Uni et en Suède, la recherche montre que les services sociaux et le secteur de la justice pénale ont souvent considéré ces crimes comme des « traditions culturelles » plutôt que comme des formes extrêmes de violence à l'égard des femmes. Cette attitude, ajoutée à une mauvaise compréhension générale des fondements sexistes de ces crimes, s'est traduite par une protection juridique et sociale insuffisante des filles et des femmes qui sont menacées de crimes liés à « l'honneur » dans ces pays (18,19).

### Fémicide lié à la dot

Une autre forme de meurtre de femmes lié aux pratiques culturelles est le meurtre lié à la dot. Il se produit principalement dans certaines régions du sous-continent indien, et implique des jeunes mariées qui sont assassinées par des membres de leur belle-famille pour des conflits liés à la dot, par exemple pour avoir apporté une dot insuffisante à la famille du marié (4). Les données disponibles sur l'incidence des décès liés à la dot sont très variables. Par exemple, en 2006, le *National Crime Records Bureau* en Inde (l'agence gouvernementale indienne responsable des statistiques de la criminalité) a enregistré environ 7600 décès liés à la dot, tandis que d'autres estimations avancent un chiffre annuel égal à plus du double. Certaines sources ont estimé qu'au moins 25 000 jeunes mariées sont tuées ou mutilées chaque année des suites de violences liées à la dot (4).

D'après une analyse des données de l'étude sur la charge mondiale de morbidité, les femmes courent un risque plus élevé de mourir à la suite de brûlures que les hommes, et les brûlures sont la septième cause la plus fréquente de décès chez les femmes de 15 à 44 ans dans le monde (20). Cette situation résulte en grande partie du fait que les femmes passent plus de temps à faire la cuisine, souvent penchées au-dessus de grands feux en plein air. Toutefois, il est probable que certains décès liés au feu chez les jeunes femmes soient liés à la dot, à la violence exercée par un partenaire ou la famille, ou au suicide forcé, en particulier en Asie du Sud et du Sud-Est. Dans la région OMS de l'Asie du Sud-Est, les brûlures étaient la troisième cause la plus fréquente de décès chez les femmes de 15 à 44 ans (20). Une analyse récente de données

de 2001 en provenance de l'Inde a avancé le chiffre estimé de 163 000 décès liés au feu, un chiffre six fois supérieur à celui documenté dans les statistiques nationales officielles de la criminalité, dont 65 % concernaient des femmes, principalement âgées de 15 à 34 ans (21).

### Fémicide non intime

Le fémicide commis par une personne qui n'est pas en relation intime avec la victime est connu sous le nom de fémicide non intime, et le fémicide impliquant une agression sexuelle est parfois désigné sous le nom de fémicide sexuel. De tels crimes peuvent être commis au hasard, mais il existe des exemples inquiétants de meurtres systématiques de femmes, en particulier en Amérique latine.

Par exemple, au moins 400 femmes ont été sauvagement assassinées ces dix dernières années dans la ville de Ciudad Juárez, à la frontière Mexique/États-Unis (22,23). En 2008, plus de 700 femmes ont été assassinées au Guatemala ; plusieurs de ces meurtres ont été précédés de sévices sexuels d'une grande brutalité et d'actes de torture (24). Une campagne de défense des droits de l'homme en 2009 a fait savoir qu'il y avait plus de 500 fémicides par an au Guatemala depuis 2001 (25). Aux États-Unis, on a pu assister en 2006 à deux fusillades de masse dans des écoles, conduites par des hommes armés visant particulièrement les fillettes et les institutrices (26). Dans certains endroits, le fémicide non intime frappe majoritairement les femmes engagées dans des professions marginalisées et stigmatisées, comme les travailleuses du sexe et les employées des bars et des boîtes de nuit (23).

### Quels sont les facteurs susceptibles d'augmenter ou de diminuer le risque de fémicide ?

La recherche commence à cerner les facteurs qui augmentent le risque qu'une femme soit assassinée, notamment par des partenaires intimes, et ceux associés à un risque accru qu'un homme commette un fémicide. La plupart des études portent cependant sur le fémicide intime et ne peuvent donc pas s'appliquer à d'autres formes de meurtre, comme les crimes dits « d'honneur ».

Le modèle le plus utilisé pour comprendre tous les types de violence est le modèle écologique, selon lequel la violence est sous l'influence de plusieurs facteurs opérant à quatre niveaux : individuel, relationnel/familial, communautaire, et sociétal ou structurel (ayant trait aux lois, aux politiques et plus largement à la société dans son ensemble). Le **Tableau 1** présente les facteurs de risque à chaque niveau, à la fois pour les agresseurs et pour les victimes.

### Quelle est la meilleure approche pour mettre fin au fémicide ?

#### Renforcer la détection et la surveillance des cas de fémicide et de violence entre partenaires intimes

Il est nécessaire de renforcer la collecte et l'analyse des données de mortalité, de ventiler ces données par sexe et, dans le cas des meurtres, de veiller à ce que la relation entre la victime et l'agresseur soit bien documentée. Ces données peuvent être complétées par des informations provenant d'autres sources (par ex., police, morgues, tribunaux, et médecins légistes) (4).

Dans les pays où les données sur le fémicide sont rares, des activités de sensibilisation et de plaidoyer pourraient encourager la coopération entre la

TABLEAU 1

**Exemples de facteurs de risque et de protection associés à la violence commise ou subie en rapport avec le fémicide**

	Commettre un fémicide	Être victime d'un fémicide
<b>Facteurs de risque</b>	<b>Niveau individuel</b>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Chômage<sup>a</sup> (3,4,11)</li> <li>Possession d'arme (notamment aux États-Unis, mais aussi dans les pays qui connaissent des niveaux élevés de violence par arme à feu, comme en Afrique du Sud, et dans les lieux de conflit et d'après-conflit (3,4,11,27)</li> <li>Menaces de tuer avec une arme (3,11)</li> <li>Forcer sa partenaire à avoir des rapports sexuels (3,11)</li> <li>Consommation problématique d'alcool et usage illicite de drogues<sup>b</sup> (3,4)</li> <li>Problèmes de santé mentale<sup>b</sup> (3,30) (notamment pour le fémicide-suicide, où l'agresseur masculin se tue après avoir tué sa partenaire féminine) (30)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Grossesse, et brutalités subies pendant la grossesse<sup>a</sup> (3,11,29). Cette association a été mise en évidence essentiellement aux États-Unis, mais des études menées dans d'autres pays ont révélé un lien entre la violence exercée par un partenaire intime et la mortalité maternelle. Par exemple, une étude au Mozambique a montré que la violence était la quatrième cause la plus importante de décès maternels dans un hôpital ; et que 16 % de tous les décès maternels survenus durant la grossesse à Maharashtra, en Inde, résultaient de violences exercées par un partenaire intime.</li> </ul>
	<b>Niveau familial/relationnel</b>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Antécédents de violence contre une partenaire intime<sup>a</sup> (en particulier contre la femme qu'ils ont tuée) (3,11)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Antécédents de violence de la part de l'agresseur<sup>a</sup> (32) notamment des violences graves ayant eu lieu dans le mois précédent, et quand la violence est devenue de plus en plus fréquente<sup>a</sup></li> <li>Présence d'un enfant né d'une relation antérieure (qui n'est pas l'enfant biologique de l'agresseur) (3,4,11)</li> <li>Séparation d'avec le partenaire (3,11)</li> <li>Choix de mettre un terme à une relation violente (4,32)</li> </ul>
<b>Niveau sociétal/structurel</b>		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Inégalité entre les sexes, et notamment le faible nombre de femmes élues au gouvernement<sup>b</sup> (33)</li> <li>Réductions des dépenses sociales de l'État dans des domaines tels que la santé et l'éducation (autrement dit, les dépenses de consommation finale de l'État) (33)</li> </ul>	
<b>Facteurs de protection</b>	<b>Niveau individuel</b>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Éducation de niveau universitaire (par opposition aux études secondaires), y compris le fait d'être au chômage, mais de chercher un emploi (11)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Avoir un domicile séparé (3)</li> </ul>
	<b>Niveau sociétal/structurel</b>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Un plus grand nombre de policiers (34)</li> <li>Une législation limitant l'accès aux armes à feu pour les auteurs d'actes de violence entre partenaires intimes (34)</li> <li>Mandat d'arrêt pour violation des ordonnances de protection liées à la violence entre partenaires intimes (34)</li> </ul>	

<sup>a</sup> Facteur le plus déterminant, toutes études confondues.

<sup>b</sup> Les éléments de preuve sont équivoques ou peu clairs.

police, le personnel médical et d'autres corps concernés, afin de reconnaître et d'enregistrer la relation victime-agresseur et le mobile de l'homicide. Des mesures devraient également être prises pour développer et renforcer les méthodes de recherche qui améliorent la compréhension du contexte social du fémicide, notamment l'inégalité entre les sexes (4).

### Former et sensibiliser le personnel de santé

La formation et la sensibilisation des agents de santé et du personnel hospitalier, du personnel des morgues, et des médecins légistes, pourraient permettre à tous ces professionnels de mieux repérer et documenter les cas de fémicide et les circonstances qui les ont entourés (4). Il faut disposer de lignes directrices reposant sur des données probantes, notamment pour savoir comment catégoriser les relations victime/agresseur et classer les informations relatives aux antécédents de violence (4).

Il est par ailleurs nécessaire d'améliorer la capacité des prestataires de soins de santé de repérer la violence entre partenaires intimes et le risque de fémicide. Dans certains endroits, comme aux États-Unis, des études ont montré que beaucoup de femmes ont eu recours aux services de santé dans l'année qui a précédé leur meurtre par leur partenaire (27). Certains suggèrent qu'améliorer la détection de la violence grave entre partenaires au sein des systèmes de santé, en particulier durant la grossesse, constitue un moyen de réduire le risque de fémicide (11). Un certain nombre d'outils d'évaluation pour détecter les risques de violence entre partenaires intimes et de fémicide ont été développés aux États-Unis. Il serait nécessaire de tester ces outils dans d'autres pays. Une des meilleures méthodes ayant fait leurs preuves est l'échelle d'évaluation du danger, qui évalue spécifiquement le risque qu'une femme qui se fait soigner suite à des violences exercées par un partenaire intime soit ultérieurement tuée par son partenaire (28).

### Former et sensibiliser la police

Comme pour les prestataires de soins de santé, il serait utile que les policiers et les autres membres du système judiciaire bénéficient de programmes de formation afin d'être sensibilisés à l'identification et à l'enregistrement documenté des cas de fémicide, notamment le signalement des relations entre la victime et son agresseur. La formation des policiers devrait également comprendre des enseignements sur la suppression des armes à feu et sur l'application des lois sur les armes dans les cas de violence familiale (3).

En liaison avec les services de protection de l'enfance, les politiques et les programmes de formation à l'intention de la police pourraient faciliter l'identification et le soutien des enfants touchés par la violence entre partenaires intimes et le fémicide (3) ; et la législation pourrait faire en sorte que les coupables soient poursuivis comme il convient (4).

### Renforcer la prévention et la recherche interventionnelle

Globalement, la meilleure façon de réduire le nombre de fémicides consiste à faire diminuer la violence exercée par les partenaires intimes. Des recherches plus approfondies mettant l'accent sur les agresseurs et les agresseurs potentiels – par exemple en lien avec les facteurs de risque et de protection – sont donc nécessaires. Des études s'imposent également pour enquêter sur les cas de violence presque mortelle entre partenaires intimes, non seulement pour

comprendre les besoins des survivants et les caractéristiques des agresseurs, mais aussi pour mettre en lumière les facteurs qui peuvent prévenir le fémicide (3).

Puisqu'il est prouvé que mettre fin à une relation peut accroître le risque pour une femme d'être tuée par son partenaire (11), la recherche interventionnelle devrait également s'attacher à signaler et à examiner les dangers potentiels des interventions, et envisager des mesures d'atténuation.

### Réduire la possession d'armes à feu et durcir les lois sur les armes

Les études mettent systématiquement en évidence un lien entre la détention d'armes à feu, notamment de pistolets, et la perpétration du fémicide intime (29). Des recherches menées aux États-Unis ont même trouvé un lien entre l'acquisition d'un pistolet par une femme pour sa protection personnelle et un risque accru de fémicide intime commis par un partenaire. On a constaté que les femmes couraient trois fois plus de risques d'être assassinées s'il y avait un pistolet dans leur maison (29).

Des recommandations ont été formulées pour limiter la possession d'armes, pour tous les citoyens. Mais plus précisément, la recherche a découvert que le durcissement des lois sur les armes pour les hommes déjà accusés ou reconnus coupables de violence contre une partenaire intime est particulièrement important pour réduire les taux de fémicide (34).

### Renforcer la surveillance, la recherche, les lois et la prise de conscience concernant le crime « d'honneur »

Bien que toutes les recommandations relatives à l'élimination du fémicide s'appliquent également aux milieux où se pratique le crime « d'honneur », des mesures supplémentaires s'imposent. Les activités de surveillance et de recherche en matière de crimes « d'honneur » sont rares dans la plupart des pays, et la législation, quand elle existe, est souvent mal appliquée et peut être facilement contournée. Il est essentiel de mener des activités de plaidoyer pour faire changer les lois qui autorisent ces types de crimes. Des militants ont réussi à sensibiliser l'opinion publique sur ces crimes, y compris les décideurs politiques : pour ce faire, ils ont collecté et analysé les données disponibles, les affaires portées devant les tribunaux, et les décisions judiciaires, et ont consulté les instruments internationaux relatifs aux droits de l'Homme pertinents pour la protection des droits des femmes (14). Ces mesures constituent une première étape importante dans les pays où se pratique le fémicide au nom de « l'honneur ».

Il est également nécessaire de mobiliser les consciences et de renforcer les interventions face aux risques des crimes « d'honneur » dans les pays où de tels crimes sont susceptibles d'être commis au sein des communautés de migrants. Les professionnels des services sociaux et sanitaires et ceux qui œuvrent dans le secteur de la justice pénale ont besoin de programmes de formation et de sensibilisation qui leur permettront d'identifier les filles et les femmes menacées de crime « d'honneur », et les hommes et autres membres de la famille risquant de commettre ce fémicide.

## Bibliographie

1. Central American Human Rights Council Ombudsman. *Regional report: situation and analysis of femicide in Central American Region*. San José, Costa Rica, Central American Human Rights Council Ombudsman, 2006.
2. Sagot M. Strengthening and organization of women and coordinated action between the state and civil society at the local level to prevent and address family violence – research protocol. San José, Costa Rica, Organisation panaméricaine de la Santé, 2002.
3. Campbell J et al. Intimate partner homicide: review and implications of research and policy. 2007. *Trauma, Violence, & Abuse*, 2007, 8(3):246–69.
4. PATH. *Strengthening understanding of femicide*. Seattle, Program for Appropriate Technology in Health, 2008.
5. Patel S, Gadit AM. Karo-Kari: a form of honour killing in Pakistan. *Transcultural Psychiatry*, 2008, 45(4):683–94.
6. Nasrullah M, Haqqi S, Cummings KJ. The epidemiological patterns of honour killing of women in Pakistan. *European Journal of Public Health*, 2009, 19(2):193–97.
7. Stöckl, H et al. The global prevalence of intimate partner homicide: a systematic review (à venir).
8. Daly, M., & Wilson, M. *Homicide*. New York, Aldine De Gruyter. 1988.
9. Losing control: homicide risk in estranged and intact intimate relationships. *Homicide Studies*, 2003, 7(1):58–84.
10. Hotton T. *Spousal violence after marital separation*. Ottawa, Centre canadien de la statistique juridique, 2001.
11. Campbell JC et al. Risk factors for femicide in abusive relationships: results from a multisite case control study. *American Journal of Public Health*, 2003, 93(7):1089–97.
12. Lewandowski L et al. 'He killed my mommy!': Murder or attempted murder of a child's mother. *Journal of Family Violence*, 2004, 19:211–20.
13. Dobash RP, Dobash RE. Who died? The murder of collaterals related to intimate partner conflict. *Violence Against Women*, 2012, 18(6):662–71.
14. Khafagy F. *Honour killing in Egypt*. Le Caire, Division de la promotion de la femme des Nations unies, 2005.
15. Faqir F. Intrafamily femicide in defence of honour: the case of Jordan. *Third World Quarterly*, 2001, 22(1):65–82.
16. NU. *Impunity for domestic violence, 'honour killings' cannot continue – UN official*. Centre d'actualités de l'ONU, 2011, 15 février 2011.
17. NU. *Mesures à prendre en vue d'éliminer les crimes d'honneur commis contre les femmes*. Assemblée générale des Nations unies, Cinquante-septième session, A/57/169, 2002.
18. Reddy R. Gender, culture and the law: approaches to 'honour crimes' in the UK. *Feminist Legal Studies*, 2008, 16(3):305–21.
19. Schlytter A, Linell H. Girls with honour-related problems in a comparative perspective. *International Journal of Social Welfare*, 2010, 19(2):152–61.
20. Ribeiro PS et al. Priorities for women's health from the Global Burden of Disease study. *International Journal of Gynecology & Obstetrics*, 2008, 102(1):82–90.
21. Sanghavi P, Bhalla K, Das V. Fire-related deaths in India in 2001: a retrospective analysis of data. *Lancet*, 2009, 373(9671):1282–88.
22. Amnesty International. *Violence against Women in Ciudad Juárez, Mexico*. Amnesty International, 2011.
23. Latin American and Caribbean Women's Health Network. *Dying because they are women femicide/femicide: extreme gender violence*. Latin American and Caribbean Women's Health Network, 2009.



24. Human Rights Watch. *World report 2010 – Guatemala*. New York, NY, Human Rights Watch, 2010.
25. Stop-Femicide. *Femicide in Guatemala counts!* Richmond, VA, Stop-Femicide, 2011.
26. Herbert B. *Why Aren't We Shocked?* New York Times. 16 octobre 2006, A19.
27. Langley M. *When men murder women: an analysis of 2006 homicide data – females murdered by males in single victim/single offender incidents*. Washington, DC, Violence Policy Center, 2008.
28. Campbell JC, Abrahams N, Martin L. Perpetration of violence against intimate partners: health care implications from global data. *Canadian Medical Association Journal*, 2008, 179(6):511–12.
29. Martin SL et al. Pregnancy-associated violent deaths: the role of intimate partner violence. *Trauma, Violence, & Abuse*, 2007, 135–48.
30. Block CR. How can practitioners help an abused woman lower her risk of death? *National Institute of Justice Journal*, 2003, 250:4–7.
31. Palma-Solis M, Vives-Cases C, Alvarez-Dardet C. Gender progress and government expenditure as determinants of femicide. *Annals of Epidemiology*, 2008,18(4):322–29.
32. Zeoli AM, Webster DW. Effects of domestic violence policies, alcohol taxes and police staffing levels on intimate partner homicide in large US cities. *Injury Prevention*, 2010, 16(2):90–95.
33. Plichta SB. Interactions between victims of intimate partner violence against women and the health care system: policy and practice implications. *Trauma, Violence, & Abuse*, 2007, 8(2):226–39.
34. Campbell J. Assessing dangerousness in domestic violence cases: history, challenges and opportunities. *Criminology & Public Policy*, 2005, 4(4):653–72.

La série complète des fiches d'information « Comprendre et lutter contre la violence à l'égard des femmes » peut être téléchargée sur le site Web du Département Santé et recherche génésique de l'OMS à l'adresse <http://www.who.int/reproductivehealth/publications/violence/fr/index.html>, et sur le site Web de l'Organisation panaméricaine de la Santé à l'adresse [www.paho.org/](http://www.paho.org/)

Des informations supplémentaires sont disponibles dans les publications de l'OMS, parmi lesquelles :

*Prévenir la violence exercée par des partenaires intimes et la violence sexuelle contre les femmes : intervenir et produire des données*

<http://www.who.int/reproductivehealth/publications/violence/9789241564007/fr/>

*Étude multipays de l'OMS sur la santé des femmes et la violence domestique à l'égard des femmes : premiers résultats concernant la prévalence, les effets sur la santé et les réactions des femmes*

<http://www.who.int/reproductivehealth/publications/violence/9241593512/fr/index.html>

## Remerciements

Cette fiche d'information a été rédigée par Claudia Garcia-Moreno, Alessandra Guedes et Wendy Knerr et fait partie d'une série élaborée par l'OMS et l'OPS pour passer en revue l'ensemble des données actuelles relatives aux différents aspects de la violence à l'égard des femmes. Margarita Quintanilla et Heidi Stöckl ont contribué à cette fiche d'information en tant qu'examinatrices externes. Sarah Ramsay a assuré la révision de la série.

---

WHO/RHR/12.38

© **Organisation mondiale de la Santé 2012**

Tous droits réservés. Les demandes relatives à la permission de reproduire ou de traduire des publications de l'OMS – que ce soit pour la vente ou une diffusion non commerciale – doivent être envoyées aux Éditions de l'OMS via le site Web de l'OMS à l'adresse [http://www.who.int/about/licensing/copyright\\_form/en/index.html](http://www.who.int/about/licensing/copyright_form/en/index.html).

Si l'OMS a pris raisonnablement toutes les précautions nécessaires pour vérifier les informations données dans la présente publication, le document est cependant distribué sans garantie d'aucune sorte, ni explicite ni implicite. Le lecteur est seul responsable de l'interprétation et de l'utilisation qu'il en fait. L'Organisation mondiale de la Santé ne saurait en aucun cas être tenue responsable d'éventuels préjudices qui pourraient résulter de son utilisation.